

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 avril 2023**  
~~~~~

INTENTION D'ACHAT D'UN ESPACE AU SEIN DU PÔLE SANTÉ DE GIGNAC
PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 avril 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 avril 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Ronny PONCE à M. Thibaut BARRAL, Mme Roxane MARC à M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY.

Excusés

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n° 2510 du Conseil communautaire du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2021-2027 ;

VU le contrat local de santé du Cœur d'Hérault et plus particulièrement l'axe 1 Organisation des soins primaires et la mesure 1 « Accompagner les professionnels de santé libéraux dans le développement de projets de santé partagés / collectifs. » ;

CONSIDERANT que, suite à la pandémie de COVID 19, et pour faire face à d'éventuelles pandémies dans le futur, la CCVH entend disposer d'un lieu qui pourra être facilement consacré aux mesures nécessaires afin de lutter contre une menace sanitaire : dépistage, vaccination etc...,

CONSIDERANT la nécessité de coordination entre professionnels de santé, qu'ils soient présents dans l'enceinte du pôle santé mais aussi pour tous les professionnels du territoire, et notamment la CPTS,

CONSIDERANT le projet de territoire et l'engagement ferme de la CCVH pour assurer le maintien et la diversification de l'offre de soin du territoire, notamment en favorisant les actions de formation,

CONSIDERANT l'importance de contribuer au maintien et au développement du pôle santé, fruit d'un partenariat volontariste de la CCVH avec le groupe FDI et Aésio santé,

CONSIDERANT l'opportunité d'acquérir une cellule dans l'extension du pôle santé de Gignac,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- que la CCVH se positionne auprès de FDI pour l'acquisition d'une salle dans l'extension du pôle santé dont les travaux démarreront en fin d'année 2023,
- qu'une salle de 130m², aménagée de façon modulable pour les différents usages précités et dont le prix devrait avoisiner les 315 000 euros (chiffrage en cours par FDI) fasse l'objet d'une offre d'achat de la CCVH auprès de FDI,
- que les crédits correspondants soient affectés au PPI,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3162
Publication le 19/04/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19/04/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230417-11778-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON